

INFORMATIONS RAPIDES

- 1°) Convention d'Union de Paris- Révision
- 2°) Convention de Munich
- 3°) P.C.T.
- 4°) Echos de la Conférence de Lisbonne sur les transferts de technologie

- 1°) REVISION DE LA CONVENTION D'UNION DE PARIS -

Du 4 février au 4 mars 1980, se tiendra à Genève une Conférence Internationale de révision de la Convention d'Union de Paris. Les principaux problèmes qui seront à l'ordre du jour seront les suivants :

- Admission du certificat d'auteur d'invention parmi les titres de protection de la propriété industrielle ;
- Exploitation des brevets et droits des états en développement en cas de défaut d'exploitation ;
- Introduction de produits fabriqués en application d'un procédé breveté dans le pays d'importation, si ce pays est un pays en développement ;
- Introduction pour les pays en développement du traitement préférentiel sans réciprocité il ressort de cet ordre du jour, établi par le Directeur Général de l'OMPI (Doc.PR/DC/3) que l'objet essentiel de cette conférence sera la politique des pays en développement à l'égard des droits de propriété industrielle. Des discussions difficiles en perspective

- 2°) CONVENTION DE MUNICH -

Dans le Journal Officiel de l'Office Européen des Brevets du mois de septembre (8/1979), on relève notamment une communication relative au remboursement de la taxe de recherche européenne, lorsque le déposant produit un rapport de recherche établi par l'O.E.B. précédemment pour la même invention.

- Remboursement à 100% : aucune recherche supplémentaire n'est effectuée ;
- Remboursement à 75% : une recherche supplémentaire est effectuée dans la documentation appartenant à une ou plusieurs subdivisions déjà consultées antérieurement ou étendue à une ou plusieurs subdivisions non encore consultées ;
- Remboursement à 50% : une recherche supplémentaire est effectuée dans la documentation appartenant à une ou plusieurs subdivisions déjà consultées et étendue en outre à une ou plusieurs subdivisions non encore consultées ;
- Remboursement à 25% : une recherche supplémentaire est effectuée dans la documentation appartenant à des subdivisions relatives à un nouvel aspect de l'invention revendiquée.

2.

- 3°) P.C.T. -

La Norvège a déposé le 1er octobre 1979 son instrument de ratification du Traité. Elle deviendra ainsi le 1er janvier 1980 le 25ème état contractant du P.C.T.

. STATISTIQUE S

La Gazette du P.C.T. publie dans son numéro 21/1979 les chiffres concernant les demandes reçues par le Bureau International pour la période du 1er juillet 1979 au 30 septembre 1979.

- Le nombre total des demandes reçues pour cette période s'élève à 741 demandes, ce qui, compte tenu de la période des vacances, est un chiffre très honorable. Cela porte à 1 666 demandes le nombre total des demandes internationales reçues par le Bureau International depuis le 1er janvier 1979. Il ne fait guère de doute que la "barre" des 2 000 demandes sera dépassée pour l'ensemble de l'année 1979.

- Les "champions" du P.C.T. sont les USA (586 demandes pour la période 1/01/1979 au 30/09/1979) et le Japon (228 demandes pour la même période). Par contre, la France, avec moins de dix demandes par mois (80 demandes reçues en neuf mois) se place désormais très loin de ses partenaires européens anglais et allemand.

. REUNION DES UTILISATEURS

Le Bureau International du P.C.T. a organisé le 5 octobre 1979 au siège de l'OMPI une réunion mettant en présence les différentes parties au P.C.T., autorités internationales, administrations nationales et régionales et déposants. Différents exposés furent présentés devant un auditoire très nombreux et très attentif. Mais l'attention des auditeurs fut surtout consacrée aux phases nationales postérieures à la phase internationale. Des explications furent notamment demandées sur les législations américaines, japonaises et... françaises. Menés de main de maître par Mr. BOSCH, Directeur Général de l'OMPI, les débats furent animés et permirent d'éclairer certains points obscurs.

Cette journée n'aura peut-être pas suffi à vaincre certaines réticences des milieux professionnels quant à l'utilisation du P.C.T. mais on retiendra surtout le mérite du Bureau International d'avoir engagé le dialogue avec ses usagers.

Sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel (ONUDI) vient de se tenir à Lisbonne les 8 et 9 octobre 1979 un colloque entre les dirigeants des agences nationales d'enregistrement des accords de transfert de technologie et d'investissement des pays en développement et des représentants de la Licensing Executive Society (L.E.S.).

Parmi les participants des pays en développement on pouvait, notamment, remarquer des délégués de divers pays d'Amérique du Sud et du Bassin Méditerranéen, ainsi qu'une délégation chinoise.

Du côté du L.E.S., outre les délégués de l'Australie, de Grande Bretagne, de Norvège, de la Suisse, des U.S.A. la France était représentée par le Président international du L.E.S. Jacques GAUDIN et par le professeur Jean-Marie DELEUZE de la Faculté de Droit de l'Université de MONTPELLIER I.

L'ONUDI avait de son côté délégué MM. G.S. GOURY, E. AGUILAR, H. JANISZEWSKI.

L'agenda des travaux comportait l'étude de deux documents :

- 1°) Regulation of technology transfer in developed and developing countries par Alan L. EIMBURY du L.E.S. (Australie)
- 2°) The transferor/transferee Relationship par John MILLAR du L.E.S. (Grande Bretagne)

Les discussions, formelles et (surtout) informelles, qui s'en suivirent permirent à chacun de mieux préciser sa position.

Les délégués du L.E.S. eurent ainsi l'occasion d'expliquer les motivations de l'entreprise libre et ses propres contraintes financières et sociales dans le transfert de ses technologies.

Les délégués des pays en développement pour leur part affirmèrent leurs désirs de mieux former leur personnel, afin de permettre l'adoption d'une politique de plus grande souplesse dans l'application des réglementations nationales en matière de transfert de technologie.

✕ BREVETS ET ECHANGES TECHNOLOGIQUES : SITUATION DE LA FRANCE , Gilles BERTIN et Monique PINSON,

Documentation française 1979 - Série "Etudes de politique industrielle", n° 24.

Cents pages de documents sur l'origine des brevets français et les échanges technologiques entre la France et l'étranger de 1969 à 1977, précédées d'un commentaire clair, précis et vigoureux. Une étude dans la lignée des observations menées par le service statistique de l'INPI animé par Mr. VIAL et des recherches engagées, depuis 15 ans, par Melle PINSON sous la direction de F. PERROUX

✕ LES MARQUES COLLECTIVES, Journée d'étude organisée par le Centre Paul Roubier 12 Janvier 1979

Coll. CEIPI n° 25, Litec 1979

Près de 100 spécialistes de droit des marques se sont réunis à Lyon en janvier 1979 pour envisager le présent et le futur des marques collectives en cours de développement. Après une présentation des règles applicables aux marques collectives (Mme J. BOUCOURE-^{ou}CHELIEV et Pr. A. FRANCON) la discussion a été engagée sur le caractère facultatif/obligatoire de la marque collective (Rapports A. CHAVANNE, J.J. BURST, P. MATHELY), Mme M. HIANCE et Mr. A. THRIERR exposant les points de vue de l'administration et des déposants après les décisions "Ecole de conduite française".

✕ LA LOI DU 13 JUILLET 1978 SUR LES BREVETS D'INVENTION, Université Paris II, Journée d'étude du 12 octobre 1978

Economica, 1979.

A l'initiative du Professeur A. FRANCON, près de 400 spécialistes de propriété industrielle s'étaient réunis, l'automne dernier pour entendre et discuter les rapports du président MARCILHACY (Inventions de salariés), du directeur FRESSONNET (Les nouvelles procédures), de Mr. Cl. MARTIN (La réforme de la copropriété des brevets et de Me P. MATHELY (Le contentieux des brevets). La réunion et son compte-rendu s'achèvent sur un magistral exposé du Pr. J. FOYER.